
ADMINISTRATION

Numéro : 10.46

Page 1 de 1

OFFICIER ÉMÉRITE DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
2009-03-30

Délibération :
CU-548-4.5.1

Modifications

Date :
2010-11-16

Délibération :
CU-569-6.3

Article(s) :

1. Le Conseil de l'Université peut décerner, sur recommandation du Comité des doctorats *honoris causa* ou du Comité de gouvernance, l'un ou l'autre des titres suivants :
 - le titre d'officier émérite, le terme officier pouvant être remplacé par le titre de la fonction occupée, à une personne, qui en fin de carrière, répond aux critères suivants :
 - contribution exceptionnelle;
 - parcours exemplaire;
 - longévité de la carrière à l'Université, dans une fonction administrative dont plus d'un mandat à titre d'officier de l'Université.
 - le titre d'administrateur émérite, pour le membre honoraire du Conseil qui en plus de répondre aux exigences du règlement 10.38 satisfait aux critères suivants :
 - contribution exceptionnelle;
 - parcours exemplaire.